



BNP PARIBAS



L'INFORMATION DE VOS REPRESENTANTS

Modèles de Service : Pourquoi la Cfdt ne rend pas d'avis au CSEE IDF Ouest ?

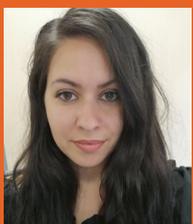
08/06/2021



Sophie CREPEAUX
06 98 54 95 03



Juan Antonio GONZALEZ
06 67 24 54 97



Laura FELLAG
06 67 79 17 71



Yannick MARGERIE
06 73 98 52 45



Valérie VERMONT
07 64 35 74 48

Ce jour les élus devaient rendre un avis sur le projet « Modèles de Service ».

Lors de cette séance, les élus majoritaires ont fait le choix de rendre un Avis. Les élus Cfdt estimant ne pas avoir les éléments nécessaires n'ont pas pu rendre d'avis.

Pour rappel : lorsque tous les élus ne rendent pas d'avis cela suspend la mise en place du projet.

Dans ce cadre, le projet sera donc mis en place dans les conditions prévues dans le dossier social.

En pleine période d'incertitudes et d'inquiétudes liées à la crise sanitaire, la direction de BDDF a décidé de poursuivre à marche forcée ses projets de restructuration et de réorganisation au détriment de la santé et des équilibres de temps de vie des salariés.

Aussi, après « Horaires-Être là pour nos clients » et « Service client/solution contact », ce dernier prévoyant, rappelons-le, la suppression de 1.000 postes de conseillers, elle a décidé de nous présenter un nouveau projet de réduction d'effectifs dénommé « Nouveau Modèles de Service » qui prévoit la suppression de 300 postes, dont 80 pour notre région.

Après sa présentation en CSEE, et pour nous permettre d'analyser les conséquences humaines et sociales de ce nouveau projet de réduction d'effectifs, les élus Cfdt vous ont demandé de leur communiquer un certain nombre d'éléments et d'informations.



⇒ Evaluation de la charge de travail des conseillers et DIA de notre région.

- Communication des résultats de l'analyse BDDF des fonds de commerce via l'outil CESAR et des modifications apportées par les territoires et la région. **Non communiqué**
- Quelles sont les modalités d'évaluation de la charge de travail dans le dispositif cible ? **Modalités non communiquées.**
- Quelle est la charge de travail des DIA transférée sur les conseillers ? **Charge non communiquée.**
- Quelle est la charge de travail des SCI et CSEP transférée sur les conseillers ? **Charge non communiquée.**
- Quelle est la charge de travail d'accueil transférée sur les conseillers proximité ? **Charge non communiquée.**
- Communication du tableau de la charge de travail avant/après par agence et par conseiller. **Tableau non communiqué.**
- **Nous ne disposons d'aucune donnée chiffrée précise en dehors du nombre de foyers et du nombre de conseillers.**
- **Pour les foyers, vous avez vous-mêmes indiqué que les moyennes ne sauraient être représentatives en raison de la typologie propre à chaque agence et à chaque territoire.**
- **Aussi, nous restons dans l'attente de l'évaluation de la charge de travail par agence et par conseiller.**

VOS REPRÉSENTANTS

Sophie CREPEAUX

Laura FELLAG

Christine DELSAHUT

Adama FAYE

Lilian FOULE

Juan-Antonio GONZALEZ

Amel HASSANE

Claudine OMS

Valérie VERMONT

Yannick MARGERIE

Le 19 Mai 2021, les élus CFDT ont demandé une expertise externe.

Le président et le secrétaire ont refusé de mettre cette demande à l'ordre du jour .

- ⇒ **Communication du nouveau dispositif permettant d'accompagner la mobilité des salariés au sein de notre région après la mise en place de ce projet. Non communiqué.**
 - En effet, avant ce projet, les 261 CC avaient la possibilité d'évoluer sur les 511 postes de CP, les CP ayant eux-mêmes la possibilité d'évoluer notamment sur les 85 postes de CS.
 - Après ce projet, les 490 conseillers proximité n'auront plus la possibilité d'évoluer que sur les 244 postes de conseillers affinités, ces derniers n'ayant eux-mêmes plus la possibilité d'évoluer que vers 46 postes de conseillers spécialisés.
 - Les mobilités seront considérablement freinées dans le réseau qui sera de fait moins attractif.
 - Qu'avez-vous prévu pour accompagner cette évolution ?
- ⇒ **Montant du PNB supplémentaire attendu en 2021, 2022 et 2023 du fait de ce projet pour notre région. Non communiqué.**
- ⇒ **Montant des économies de personnel attendues en 2021, 2022 et 2023 du fait des suppressions de postes effectuées dans ce projet pour notre région. Non communiqué malgré les 80 suppressions de poste pour notre région.**
- ⇒ **Communication du dispositif prévu pour faire face à l'insatisfaction et l'attrition client pour notre région.**
 - Qu'avez-vous notamment envisagé pour faire face à l'éventuelle insatisfaction et attrition des clients T3/T6 refusant la convention Affinity, auparavant par des conseillers patrimoniaux suivant en moyenne 323 clients et transférés dans des fonds de commerce de conseillers proximité suivant en moyenne 817 clients ? **Non communiqué.**
- ⇒ **Communication du dispositif prévu en cas d'échec de la mise en place de ce projet pour notre région. Non communiqué.**
- ⇒ **Communication du support de la déclinaison du nouveau « Modèles de Service » et des Promesses relationnelles pour les fonctions support (Pôles et Fonctions, BDDF Opérations). Non communiqué.**
- ⇒ **Dates des présentations du dispositif pour les deuxième et troisième vagues dans notre région. Non communiquées.**
- ⇒ **Communication de l'étude d'impact sur la santé et la sécurité des salariés, et notamment des mesures préventives prises pour faire face aux risques psycho sociaux liés à cette nouvelle organisation de notre dispositif commercial dans notre région. Non communiquée.**

En conséquence, les élus CFDT se voient dans l'incapacité d'analyser les conséquences sociales et humaines de ce projet et à fortiori de rendre un avis sur le projet.

Nous avons renouvelé notre demande de vote sur une expertise sur ce projet fortement impactant pour les salariés de notre région.

